



Fonds d'expérimentation Appel à projets Femmes Victimes de Violences : Bilan 2020 et propositions 2021

1- Un lancement en juillet 2020 ...

Reconnue grande cause nationale en 2019, la violence faite aux femmes consiste, comme le rappelle l'ONU, en « tous actes de violence dirigés contre elles, et causant ou pouvant causer (...) un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

Les femmes victimes connaissent souvent, au-delà des conséquences directes de ces violences subies, des difficultés additionnelles graves sur leur santé physique et psychologique, leurs conditions de vie, accès au logement, à l'emploi, ...

En mai 2020, le secrétariat d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes constatait que les violences conjugales et intrafamiliales avaient augmenté pendant le confinement, et que les forces de l'ordre avaient effectué 44 % d'interventions en plus pour différends familiaux par rapport à la même période en 2019. De son côté, la fréquentation de la plateforme sur les violences conjugales arretonslesviolences.gouv.fr avait plus que doublé.

Ainsi si la crise sanitaire a mis en exergue l'urgence de protection, de mise en sécurité et d'accompagnement des femmes victimes de violences, la situation de ces femmes et de leurs familles constitue depuis plusieurs années un enjeu majeur pour les acteurs qui interviennent sur cette thématique, tant au niveau de l'État (Secrétariat d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes, services préfectoraux, ...) ; que des collectivités (conseils régionaux, départementaux, services municipaux) et des associations, nationales et/ou locales.

La DPS a, dès le début de l'année 2020 travaillé au lancement d'une action spécifique sur cet axe avec la Fédération Nationale des Centres d'informations sur le Droit des Femmes et de leurs Familles (FNCIDFF). A l'issue du confinement, les services ont repris des échanges avec un cercle élargi d'interlocuteurs parties-prenantes du secteur (représentants d'associations de lutte contre les violences faites aux femmes, assistantes sociales référentes sur la question, référente Pôle emploi, ...) qui l'ont unanimement conforté dans sa démarche.

Ainsi, soucieuse de répondre aux fortes attentes exprimées, et bien que consciente du caractère tardif du lancement de cette initiative, l'ANCV a émis en juillet dernier un appel à projets expérimental visant à favoriser le départ en vacances des femmes victimes de violence et à soutenir leur accompagnement social.

2- qui apporte des résultats prometteurs

Malgré le délai court et les conditions particulières découlant de la situation sanitaire, les retours enregistrés sont extrêmement positifs et plus de 60 personnes (femmes, enfants, conjoints, proches) ont, à date, pu partir en séjour après un travail de préparation intégré à l'accompagnement social dont elles bénéficient.

Un bilan synthétique provisoire de l'expérimentation 2021 :

- 7 projets ont été reçus entre juillet 2020 et octobre 2020, dont :
 - o 5 ont été concrétisés, dont l'un a du être financé dans le cadre des APV (pas de réunion de la CAA en août),
 - o 2 ont été, du fait de la crise sanitaire, annulés ou reportés.
- Ces projets ont concerné 74 personnes au total, dont :
 - o 63 bénéficiaires : 41 femmes victimes de violence, essentiellement d'origine familiale ou conjugale, et 22 proches (enfants/amis/conjoint) ;
 - o 11 accompagnateurs.
- Les projets soutenus ont privilégié des destinations de proximité (4 séjours dans un rayon de 100 Km et un à 300 km) et des durées relativement courtes (4 séjours de moins d'une semaine et un d'une semaine).
- Plusieurs d'entre eux comportaient un programme d'activités assez dense, avec le soutien de professionnels dédiés (psychologues, travailleurs sociaux, intervenants divers),
- Aussi, d'un point de vue financier, les projets se sont avérés très contrastés au niveau de leurs coûts : 2 projets se sont élevés à environ 300 € / personne, tandis que les autres se sont révélés très onéreux (entre 714 et 1214 €), du fait du programme d'activités et des encadrants / intervenants.
L'aide de l'ANCV s'est élevée à 377 € en moyenne, représentant 58 % en moyenne du coût du projet.

Certaines Caf, Conseils départementaux et DDCS ont été sollicitées pour cofinancer ces projets, mais les contacts n'ont pu être concrétisés en 2020.

Les partenaires de co-financement regrettent la non-possibilité pour 2020 d'honorer leur promesse de soutien, mais affirme-leur soutien en étant dès le début d'année 2021 sollicité pour de telles opérations.

Allan Caillaud, Moulin du Pont de Ru

- Les bilans qualitatifs déjà reçus laissent percevoir une grande satisfaction des porteurs de projets et des bénéficiaires, ainsi que de nombreux impacts structurants permettant de renforcer les effets de l'accompagnement social réalisé auprès des femmes.

Nous avons pour projet de renouveler ce séjour. Les participantes ont passé un super séjour. Elles ont demandé à renouveler cela. Elles ont eu « l'impression de partir en vacances », « de quitter leur quotidien et les hôtels sociaux », « un vrai bonheur de voir la nature et les animaux de la ferme », « passer du temps avec les enfants et de faire des activités avec eux c'était génial »...

Charlotte Bronner, Ufolep Ile de France.

L'impact direct de ces séjours sur les participantes est notable. Durant ces deux séjours elles se sont senti entourées et soutenues, comme elles on pu nous le partager « nous sommes ici comme à la maison dans un havre de paix » l'environnement du lieu d'accueil été un vrai levier au relâchement de la pression de leur quotidien.

Allan Caillaud, Moulin du Pont de Ru

Le séjour a été très apprécié des femmes. Un vrai esprit collectif a été créé. Les quelques difficultés ont été surmontées et les femmes ont pris confiance en elles.

En résumé, c'est une vraie réussite. Un grand merci à l'ANCV !

David Tiennot, Okinawa Karate Club

- La plupart des porteurs de projets entendent reconduire des projets de vacances en appui de l'accompagnement apporté aux femmes victimes de violence.

Grâce à ces séjours, nous avons renforcé nos liens avec l'association du côté des femmes et l'association art de vivre qui nous a accompagnés dans le processus d'encadrement, nous souhaiterions tous ensemble pouvoir proposer pour 2021 une dizaine de ce type de séjours.

Allan Caillaud, Moulin du Pont de Ru

Notre, structure, les bénéficiaires et notre partenaire sommes très satisfait de ce projet. Nous souhaitons le remettre en place dans la mesure du possible pour les 3 ans à venir. Ce séjour confirme l'importance et la pertinence de mettre en place de genre de projet.

Charlotte Bronner, Ufolep Ile de France.